

L'EUROPÉANISATION AU PRISME DE LA SCIENCE POLITIQUE. UN NOUVEAU REGARD SUR L'EUROPE

PAR

DENIS DUEZ

INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES (I.E.E.)
ET CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE (CRESPo)
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS – BRUXELLES

Les sciences sociales sont périodiquement marquées par l'émergence, le développement, mais aussi le déclin de concepts à succès. Révolutions théoriques – voire paradigmatiques au sens de Thomas S. Kuhn(1) – dans certains cas, ces révolutions conceptuelles se révèlent à d'autres occasions n'être que de simples effets de mode ou des réactualisations plus ou moins heureuses de grilles analytiques anciennes(2). Dans ce dernier cas, l'innovation se révèle surtout sémantique. La genèse et l'essor de la notion d'européanisation s'inscrivent clairement dans ce mouvement de renouveau permanent des concepts et théories en sciences sociales, sans qu'il soit encore possible de prédire avec certitude la destinée scientifique de la notion. Issue du champ des études européennes, domaine particulièrement fécond en matière d'innovations conceptuelles, la notion d'européanisation s'est, en effet, imposée en quelques années à peine comme l'une des notions phares de la science politique, en particulier anglo-saxonne.

L'usage du terme « européanisation » tel qu'il est évoqué dans ce chapitre et, plus généralement, dans cet ouvrage, n'est en réalité devenu commun que récemment. Rétrospectivement, la « naissance » académique du terme a d'ailleurs été fixée assez précisément : elle daterait

(1) Th. S. KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, coll. « Champs », Paris, Flammarion, 2008 [1962].

(2) Voy., dans le champ des études européennes, les débats autour des notions de « gouvernance » (B. KOHLER-KOCH et B. RITTBERGER, « The "Governance Turn" in EU Studies », *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, Annual Review, 2006, pp. 27-49) ou de « multi-level governance » (G. MARKS, L. HOOGE et K. BLANK, « European Integration from the 1980s : State-Centric v. Multi-level Governance », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, pp. 341-378). Hors du champ des études européennes, voy., par exemple, le débat relatif au concept de « sécurité humaine » dans le domaine des relations internationales (R. PARIS, « Human Security : Paradigm Shift or Hot Air ? », *International Security*, vol. 26, n° 2, automne 2001, pp. 87-102).

BRUYLANT

du milieu des années 1990 et, plus spécialement, de la publication d'un article de Robert Ladrech intitulé « Europeanization of Domestic Politics and Institutions : The Case of France », paru dans la livraison de mars 1994 du *Journal of Common Market Studies*. Bien évidemment, ce balisage temporel peut paraître arbitraire. De fait, il l'est en grande partie, puisque le terme « européanisation » était déjà présent dans la littérature scientifique avant 1994. Il était alors soit utilisé de manière générique pour décrire un processus historique de diffusion de normes, d'idées, de valeurs, d'identités ou de comportements, que ce soit vers le reste du monde (1) ou à l'intérieur même des frontières de l'Europe (2), soit il était mobilisé comme un qualificatif sans définition précise dans le cadre d'études plus traditionnelles sur l'intégration européenne, qu'elles soient d'inspirations néo-institutionnalistes, intergouvernementalistes libérales ou centrées sur la *multi-level governance* et les réseaux de politique publique.

L'article de Ladrech se distingue toutefois des travaux évoqués ci-dessus en ce qu'il propose une première définition aboutie de l'eupéanisation (voy. *infra*). À la suite de cette première parution, un nombre impressionnant d'articles et d'ouvrages se référant à la notion d'eupéanisation seront publiés. En 2004, Kevin Featherstone s'attachait ainsi à recenser les publications pour lesquelles ce terme apparaissait central (3). S'appuyant sur les résultats obtenus en introduisant les termes « Europeanization » ou « Europeanisation » comme mots-clés dans la catégorie « subject » du *Social Sciences Citation Index* accessible via la base de données *ISI Web of Science*, Featherstone obtenait un résultat interpellant. Tandis que cinq références à peine étaient identifiées pour l'entièreté des années 1980, ce nombre était égalé pour les seules années 1990-1992. La période 1990-1995 a, quant à elle, vu sortir de presse 27 contributions sur ce thème. On en comptera par la suite 24 pour la seule année 2000. Poursuivant la collecte de données entreprise par Featherstone pour la période 2005-2011, Blavoukos et Oikonomou témoignent eux aussi du succès grandissant

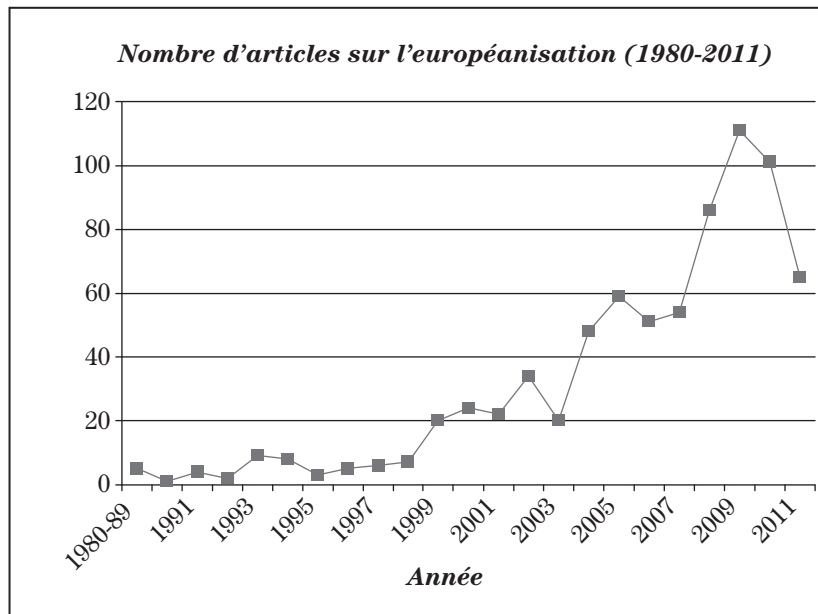
(1) H. KOHN, « The Europeanization of the Orient », *Political Science Quarterly*, vol. 52, n° 2, 1937, pp. 259-270 et L. MJOSET, « The Historical Meanings of Europeanization », *Arena Working Paper 24*, Oslo, University of Oslo, 1997.

(2) Voy., par exemple, dans une perspective anthropologique, les réflexions menées sur l'eupéanisation des pratiques de consommation d'alcool en Islande. H. OLAFSDOTTIR, A. GUDMUNSDOTTIR et G. ASMUNDSSON, « The Europeanization of Drinking Habits in Iceland after the Legalization of Beer », *European Addiction Research*, vol. 3, n° 2, 1997, pp. 59-66.

(3) K. FEATHERSTONE, « Introduction : In the Name of "Europe" », in K. FEATHERSTONE et Cl. RADAELLI (éd.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 5 et s.

de la notion, mais aussi d'un premier reflux(4). Synthétisant ces deux recherches complémentaires, la figure 1 montre en effet clairement que si un pic semble être atteint en 2009, avec 111 articles publiés en une seule année, un tassement significatif intervient dès l'année suivante.

Figure 1. Évolution annuelle des publications portant sur l'eupéanisation (1980-2011)



Source : Adapté de K. FEATHERSTONE (2003), complété par S. BLAVOUKOS et G. OIKONOMOU (2012).

Quelles que soient les limites méthodologiques et explicatives d'une approche purement quantitative, le succès des études sur l'eupéanisation dans les années 1990 et 2000 apparaît flagrant et difficilement contestable(5). À titre de comparaison, Kohler-Koch et Ritterberger,

(4) S. BLAVOUKOS et G. OIKONOMOU, « Is "Europeanization" Still in Academic Fashion? Empirical Trends in the Period 2002-2011 », Paper prepared for the Conference « Comparing and Contrasting "Europeanization" : Concepts and Experiences », Athènes, 14-16 mai 2012.

(5) D'autres travaux de recension confirment cette évolution repérée dans le *Social Sciences Citations Index*. Peter Mair a ainsi identifié 46 ouvrages reprenant les termes « europeanisation » ou « europeanization » dans leur titre entre 2000 et 2003. Voy. également O. BAINÉE et R. PASQUIER, « Eupéanisation et sociétés politiques nationales », in O. BAINÉE et R. PASQUIER (dir.), *L'Europe telle qu'elle se fait. Eupéanisation et sociétés politiques nationales*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 2007, pp. 7-9.

qui recourent à la même méthodologie et à la même base de données pour suivre l'évolution des publications sur le thème de la « gouvernance européenne » (« EU governance »), identifient tout au plus 40 à 50 publications par an sur cet autre thème à la mode (6). Sachant qu'une recherche de ce type lancée sur un mot-clé plus classique produit en moyenne une dizaine d'occurrences, l'engouement pour la notion d'euro-péanisation frappe par son ampleur.

L'objet de la présente contribution n'étant pas de creuser le sillon d'un débat théorique de science politique déjà surabondant, mais d'éclairer un dialogue interdisciplinaire en présentant les grandes approches politologiques de l'euro-péanisation, il convient de préciser que notre propos ne vise ni l'exhaustivité, ni l'innovation radicale. L'objet de ce premier chapitre est bien plutôt de proposer un survol à la fois synthétique et critique de l'état d'une discipline. À ce titre, ce survol est inévitablement partiel et, sans doute, partial. Il impose des choix et donc des omissions. Au premier rang de ces omissions se trouve celle des courants sociologiques de l'euro-péanisation dont les apports seront traités dans le second chapitre de cet ouvrage.

1. — CHANGER LE REGARD SUR L'EUROPE

Dans les quarante premières années qui ont suivi le début du processus d'intégration européenne, le débat scientifique s'est essentiellement concentré autour de la question des facteurs permettant d'expliquer le développement des institutions communautaires (7). À cet égard, certains événements clés de l'histoire de la construction européenne se sont accompagnés d'une reformulation des schémas explicatifs jusqu'à dominants. Dans les années 1950, les approches néo-fonctionnalistes tentaient ainsi d'expliquer le succès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et de la Communauté économique européenne (C.E.E.) en soulignant les logiques d'intégration sectorielle à l'œuvre, le rôle des acteurs transnationaux « entrepreneurs de l'Europe » et, plus généralement, les dynamiques autoentretenu (« spill-over ») qui caractérisaient l'intégration européenne (8). Quelques années

(6) B. KOHLER-KOCH et B. RITTBERGER, « The "Governance Turn" in EU Studies », *op. cit.*, p. 27.

(7) Pour une présentation critique des débats théoriques en études européennes jusqu'à l'orée des années 2000, voy. B. ROSAMOND, *Theories of European Integration*, coll. « The European Union Series », Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2000.

(8) E. HAAS, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economical Forces (1950-1957)*, 2^e éd., Stanford, Stanford University Press, 1968 ; L. N. LINDBERG, *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963.

plus tard, la crise de la « chaise vide » (1965-1966), le double refus des candidatures britanniques par la France en 1963 et 1967 et, plus largement, la crise du projet d'intégration européenne, que le courant néo-fonctionnaliste peine à expliquer, ont contribué au succès des thèses intergouvernementalistes (9). Ces dernières, aidées également par un contexte de guerre froide favorable aux analyses stato-centrées, remettent au cœur de l'analyse les préférences nationales des États membres et leur influence, parfois négative, sur le cours de la construction européenne (10).

Quelles que soient leurs différences, les approches néo-fonctionnalistes et intergouvernementalistes, de même que les approches néo-institutionnalistes qui se développent dans les années 1990 (11), visent à comprendre pourquoi et comment des institutions supranationales d'un genre inédit se créent, se stabilisent puis se développent. L'attention des chercheurs, mais également celle du public, est entièrement tournée vers les institutions communautaires elles-mêmes. Ce qu'il convient d'expliquer, c'est la formation d'un régime, d'une forme particulière de coopération internationale (12). De ce point de vue, les trois approches mentionnées ci-dessus sont, au sens strict, des théories de l'« intégration européenne », qui peut être définie, suivant Ernst Haas, comme : « The process whereby political actors in several distinct national settings are persuaded to shift their loyalties, expectations and political activities toward new center, whose institutions possess or demand jurisdiction over pre-existing national states. The end result of a process of political integration is a new political community, superimposed over the pre-existing ones » (13). Dans ce contexte marqué par la prédominance de la dimension supranationale, il n'est pas surprenant que les études européennes se construisent comme un sous-champ des relations internationales, reproduisant en son sein les principaux débats théoriques animant ce domaine de recherche.

(9) S. SAURUGGER, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 93 et s.

(10) A. MORAVCSIK, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 1998.

(11) Le néo-institutionnalisme part de l'hypothèse que « les institutions comptent » (« *institutions matter* »). Il remet en cause les thèses behavioristes, principalement américaines, selon lesquelles le jeu politique se caractériserait par une dynamique d'interactions entre des acteurs défendant librement leurs intérêts. Voy. J. G. MARCH et J. P. OLSEN, « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, vol. 78, n° 3, 1984, pp. 734-749 et *id.*, *Rediscovering Institutions*, New York, Free Press, 1989.

(12) S. JACQUOT et C. WOLL, « Usage of European Integration – Europeanisation from a Sociological Perspective », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 7, n° 12, 2003, p. 1.

(13) E. HAAS, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economical Forces (1950-1957)*, *op. cit.*, p. 16.

De ce point de vue, les années 1990 marquent un tournant important pour les études européennes. L'attention d'une partie de la communauté scientifique se réoriente, en effet, vers de nouveaux objets de recherche, vers des enjeux inexplorés restés en dehors des préoccupations académiques. Ces nouveaux agendas de recherche entendent désormais étudier non plus les mécanismes à l'origine de l'intégration européenne, mais plutôt la façon dont cette dernière influence la politique et les institutions au niveau domestique. En d'autres termes, les regards se portent désormais sur les conséquences, au niveau national, du renforcement du système supranational européen, et plus seulement sur la mise en place de ce système. Plusieurs éléments concourent à cette évolution.

Premièrement, le contexte politique favorise de tels questionnements. La difficile ratification du Traité de Maastricht, marqué par le « non » danois et le « petit oui » français, incite les observateurs à se pencher d'un peu plus près sur ce qui se passe au sein des États membres. Pour la première fois, la politique domestique – en particulier les fluctuations des opinions publiques nationales – devient un enjeu central dans un processus d'intégration longtemps conçu comme élitare et irréversible. Les thèmes de l'euroscepticisme (14) et des résistances à l'Europe (15) gagnent ainsi en importance tandis que l'on acte la mort du « consensus permissif » auquel succède un « dissensus contraignant » autrement plus inconfortable (16).

Deuxièmement, le constat empirique de la persistance de différences substantielles entre États membres tant au niveau des politiques publiques que des structures institutionnelles, et ce, même dans des domaines pourtant caractérisés par un degré élevé d'intégration communautaire, contribue également à faire émerger le thème de l'européanisation sur les agendas de recherche. En dépit du principe de primauté du droit communautaire, d'une part, et, d'autre part, du monopole de l'initiative législative accordé à la Commission européenne et de celui de l'interprétation du droit communautaire accordé à la Cour de justice de l'Union européenne, la transmission du droit

(14) P. TAGGART et A. SZCZERBIAK, « Contemporary Euroscepticism in the Systems of the European Union Candidate States of Central and Eastern Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 1, 2004, pp. 1-27.

(15) Voy., par exemple, J. LACROIX et R. COMAN, *Les résistances à l'Europe. Cultures nationales, idéologies et stratégies d'acteurs*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

(16) La notion de « dissensus contraignant » a été conceptualisée par Liesbet Hooghe et Gary Marks. Voy. L. HOOGE et G. MARKS, « A Post Functionalist Theory of European Integration : From Permissive Consensus to Constraining Dissensus », *British Journal of Political Science*, vol. 39, n° 1, 2008, pp. 1-23.

européen vers les ordres juridiques nationaux n'apparaît pas forcément évidente (17). C'est par exemple le cas dans le domaine de l'environnement (18) ou dans celui des transports (19). De ce constat découle l'idée qu'il est nécessaire de se pencher plus avant sur l'appropriation de l'objet européen aux échelons inférieurs, qu'ils soient nationaux ou infranationaux (20). L'eupéanisation des sphères politiques nationales n'est plus perçue comme automatique, comme la simple application mécanique des principes de primauté et d'applicabilité directe du droit communautaire.

Troisièmement, l'essor du thème de l'eupéanisation est aussi révélateur de ce que l'on pourrait décrire comme une tectonique des plaques disciplinaires dans le champ de la science politique. Dans le courant des années 1990, de nouveaux courants d'analyse font irruption dans le domaine jusqu'alors très fermé des études européennes. Des spécialistes de la politique comparée (21) ou des analyses des politiques publiques (22) se tournent vers l'Union européenne en raison de l'importance croissante occupée par cette dernière dans leur champ d'étude. La plupart de ces nouveaux venus ne s'inscrivent pas dans les approches alors dominantes en études européennes ou en relations internationales comme le faisaient leurs prédécesseurs. Ils mettent au service de l'étude de l'objet européen des cadres analytiques éprouvés ailleurs, les connectant à ce nouvel objet par le biais d'une perspective de gouvernance multi-niveaux (23).

(17) Voy. A. HÉRITIER, « The Accommodation of Diversity in European Policy-Making and Its Outcomes : Regulatory Policy as a Patchwork », *Journal of European Public Policy*, vol. 3, n° 2, 1996, pp. 149-176 ; A. HÉRITIER, Chr. KNILL et S. MINGERS, *Ringling the Changes in Europe. Regulatory Competition and the Redefinition of the State : Britain, France, Germany*, Berlin-New York, De Gruyter, 1996 ; A. HÉRITIER *et al.*, *Differential Europe : The European Union Impact on National Policymaking*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2001 ; G. FALKNER, O. TREIB, M. HARTLAPP et S. LEIBER, *Complying with Europe. EU Harmonisation and Soft Law in the Member States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 et E. VERSLUIS, « Even Rules, Uneven Practices : Opening the "Black Box" of EU Law in Action », *West European Politics*, vol. 30, n° 1, 2007, pp. 50-67.

(18) S. CHARBONNEAU, *Droit communautaire de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 88-96.

(19) M. KAEDING, « Better Regulation in the European Union : Lost in Translation or Full Steam Ahead : The Transposition of EU Transport Directives Across Member States », *European Union Politics*, vol. 9, n° 1, mars 2008, pp. 115-143.

(20) Voy. sur ce dernier point P. JOHN, « The Europeanisation of Sub-national Governance », *Urban Studies*, vol. 37, n° 5-6, mai 2000, pp. 877-894.

(21) A. HÉRITIER, Chr. KNILL et S. MINGERS, *ibid.*

(22) Voy. G. MAJONE, *Regulating Europe*, Londres, Routledge, 1996 et Y. MÉNY, P. MULLER et J.-L. QUERMONE (éd.), *Politiques publiques en Europe*, L'Harmattan, Paris, 1995.

(23) B. KOHLER-KOCH et R. EISING (éd.), *The Transformation of Governance in the European Union*, Londres, Routledge, 1999 et L. HOOGHE et G. MARKS, « Types of Multi-Level Governance », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 5, n° 11, 2001, 32 p.

Cette attention croissante accordée par la communauté scientifique aux mécanismes de réception de l'action communautaire par les États membres traduit une évolution profonde des études européennes. De l'étude de la formation des institutions communautaires, c'est-à-dire de l'étude du régime politique européen, de ses acteurs et des règles définissant les relations qu'ils entretiennent entre eux (*intégration européenne*), on passe à l'étude des politiques publiques élaborées et mises en œuvre depuis le niveau communautaire, puis finalement à celle de l'impact de ces politiques sur les États membres (*européanisation*). Pour reprendre les termes de Patrick Hassenteufel et Yves Surel, ce qui est donc à l'œuvre c'est une évolution dans les modes de construction de l'« objet politique européen » (24).

Cette évolution suppose un retournement complet du cadre d'analyse. Alors que l'intégration européenne avait depuis toujours constitué la variable dépendante (*ce qu'il faut expliquer*) tandis que l'activité des États membres et l'action des acteurs transnationaux représentaient la variable indépendante (*ce qui explique*), les études sur l'européanisation renversent le modèle analytique. Désormais, ce sont les changements au sein des États membres qui deviennent la variable dépendante tandis que l'intégration européenne s'impose comme la variable indépendante (25). En chemin, c'est le regard du chercheur européeniste qui s'est décentré. Il se trouve désormais moins obnubilé par l'objet communautaire lui-même (26). De manière intéressante, ce retournement a déjà été anticipé depuis plusieurs années par les chercheurs en relations internationales. Dès 1978, Peter Gourevitch écrivait en effet : « The international system is not only a consequence of domestic politics and structures but a cause of them. Economic relations and military pressures constrain an entire range of domestic behaviors, from policy decisions to political forms. International relations and domestic politics are therefore so interrelated that they should be analyzed simultaneously, as wholes ».

(24) Voy. sur ce point P. HASSENTEUFEL et Y. SUREL, « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, n° 1, avril 2000, pp. 8-24 et Br. PALIER et Y. SUREL (dir.), *L'Europe en action. L'européanisation dans une perspective comparée*, coll. « Logiques politiques », Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 29-33.

(25) T. BÖRZEL et Th. RISSE, « Europeanization : The Domestic Impact of EU Politics », in K. E. JOERGENSEN, M. A. POLLACK et B. ROSAMOND (éd.), *Handbook of European Union Politics*, Londres, Sage, 2007, p. 483.

(26) P. GOUREVITCH, « The Second Image Reversed : The International Sources of Domestic Politics », *International Organization*, vol. 32, n° 4, 1978, p. 911.

2. – DÉFINIR L'EUROPÉANISATION

Nous l'avons dit, le succès considérable des travaux sur l'eupéanisation, au lieu de favoriser une clarification conceptuelle, a rendu l'usage de la notion complexe. Cette complexité résulte plus particulièrement de l'apparition dans la littérature de multiples définitions concurrentes de l'eupéanisation. Les premières années de la recherche en ce domaine apparaissent, en effet, nettement orientées vers les débats théoriques. Pour les auteurs qui s'engagent sur cette voie, il s'agit généralement de proposer leur conception de l'eupéanisation ou, à tout le moins, de discuter de celles proposées par leurs confrères. Dominée par les réflexions méta-théoriques, la littérature produite au cours des dix premières années se révèle par conséquent éminemment autoréférentielle. Un (sous)-champ des études européennes se constitue ainsi. Il a ses *stars* et ses suiveurs, ses *leaders* et ses *challengers*, que chacun se doit de citer à l'occasion d'un « état de l'art » plus ou moins complet – état de l'art qui pendant longtemps tendra souvent à constituer le véritable cœur de la publication.

La tentation est grande de céder nous aussi à cette propension au débat disciplinaire. Un aperçu complet de la littérature existante dépasse toutefois largement le cadre de cette contribution. D'autres s'y sont par ailleurs attelés, avec un réel succès dans certains cas (27). Dès lors, nous proposons plutôt de revenir, plus modestement, sur les principales étapes des études sur l'eupéanisation et sur les définitions les plus fréquemment citées, définitions qui constituent autant de balises signalant un tournant opéré dans les études sur l'eupéanisation.

De ce point de vue, trois conceptions successives de l'eupéanisation, parfois qualifiées de *mainstream*, peuvent être identifiées. Nous y ajouterons une quatrième conception, généralement qualifiée de sociologique, sans pour autant la développer (28).

Une première définition est proposée par Robert Ladrech au milieu des années 1990 dans un article du *Journal of Common Market Studies* évoqué plus haut. Ladrech y définit l'eupéanisation comme un processus *top-down* : « Europeanization is an incremental process reorienting the direction and shape of politics to the degree that EC

(27) Pour de bons exemples de ces travaux de synthèse, voy. T. BÖRZEL et Th. RISSE, *ibid.*, pp. 483-500 ; P. GRAZIANO et M. VINK (éd.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007 ; Br. PALIER et Y. SUREL (dir.), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, *op. cit.*, pp. 13-85 et S. SAURUGGER, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, *op. cit.*, chapitre 8.

(28) Nous renvoyons ici encore à la contribution de Gaëlle HUBERT.

political and economic dynamics become part of the organizational logic of national politics and policy-making » (29). Dans cette première acception, l'intégration européenne est considérée comme un facteur causal, tandis que l'eupéanisation correspond à un processus et à des mécanismes par lesquels le développement d'institutions et de politiques publiques spécifiquement européennes induit des transformations au niveau national. Dans sa définition, Ladrech insiste toutefois sur les « logiques organisationnelles » prévalant au niveau national, c'est-à-dire les mécanismes adaptatifs des organisations confrontées à un changement ou à un environnement changeant (30). Comme le signale Radaelli, cette définition restreint de ce fait les effets de l'eupéanisation aux seules politiques nationales. Elle tend aussi à laisser hors du cadre de l'analyse le rôle des individus et des entrepreneurs politiques (31).

Cette approche *top-down* insistant sur les effets de *downloading* a longtemps été dominante, comme en témoigne l'abondante littérature faisant explicitement référence à l'impact « domestique » (entendez national) de l'intégration européenne. On la retrouve de manière particulièrement explicite chez Klaus H. Goetz et Simon Hix (32) pour qui la question centrale n'est pas de savoir comment les préférences nationales façonnent les processus communautaires, mais plutôt comment l'intégration européenne explique les changements dans les politiques publiques nationales. Tout comme Ladrech, ils insistent sur la nécessité de distinguer clairement – voire d'opposer – eupéanisation, d'une part, et intégration européenne, d'autre part.

Une seconde acception de l'eupéanisation est proposée en 2001 par Thomas Risse, Maria Green Cowles et James Caporaso dans leur ouvrage *Transforming Europe*. Ces auteurs adoptent une position intermédiaire tenant compte tout à la fois des effets ascendants (« bottom-up ») et descendants (« top-down »). Ils envisagent ce faisant l'eupéanisation dans une perspective plus englobante : « We define Europeanization as the emergence and development at the European level of distinct structures of governance, that is, of political, legal, and social institutions associated with political problem solving that formalize interactions among the actors, and of policy networks specializing in the creation of

(29) R. LADRECH, « Europeanization of Domestic Politics and Institutions : The Case of France », *op. cit.*, p. 69.

(30) *Ibid.*, p. 71.

(31) Cl. RADAELLI, « Whither Europeanisation ? Concept Stretching and Substantive Change », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 4, n° 8, 2000, p. 3.

(32) K. H. GOETZ et S. HIX, « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 1-26.

authoritative European rules. Europeanization involves the evolution of new layers of politics that interact with older ones » (33). Cette définition apparaît quelque peu ambivalente. La première partie semble, en effet, décrire de manière assez classique le processus d'intégration européenne, tandis que la seconde renvoie plutôt à l'influence de l'intégration européenne sur la politique nationale. Le sous-titre de l'ouvrage, *Europeanization and domestic change*, de même que les cas d'étude rassemblés dans cet ouvrage confirment par ailleurs la prégnance de cette seconde dimension. Dès lors, comme l'écrit Sabine Saurugger, les trois auteurs entretiennent « un léger flottement entre intégration européenne (*uploading*) et européanisation (*downloading*) » (34). James Caporaso reconnaîtra lui-même, quelques années plus tard, l'ambiguïté de la définition élaborée avec Cowles et Risse, préférant par la suite rabattre la question de l'européanisation sur celle de l'impact domestique de l'intégration européenne (35).

Si elle n'apparaît pas très convaincante, la définition de Cowles, Caporaso et Risse a tout de même une qualité : elle souligne qu'il n'y a pas beaucoup de sens à déconnecter de manière trop nette les logiques ascendantes et descendantes. Comprendre comment et dans quelle mesure l'Union européenne influence les sphères politiques nationales suppose que l'on s'intéresse simultanément à la façon dont les États membres tentent de faire valoir leurs préférences nationales dans le processus décisionnel européen. Cette double logique est particulièrement présente dans les travaux de Tanja Börzel pour qui l'européanisation est nécessairement « a two-way process » marqué par une relation réciproque entre négociations politiques au niveau national et au niveau européen (36).

Claudio Radaelli approfondit lui aussi l'idée d'une intrication entre les perspectives *top-down* et *bottom-up*. Il propose une troisième définition de l'européanisation envisagée comme : « Processes of (a) construction, (b) diffusion, and (c) institutionalization of formal and informal rules, procedures, policy paradigms, styles "ways of doing things", and shared beliefs and norms which are first defined and consolidated in the making of the EU public policy and politics and then incorporated in the logic of domestic discourse, identities, political structures, and

(33) M. G. COWLES, J. CAPORASO et Th. RISSE (éd.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 2001, p. 3.

(34) S. SAURUGGER, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op. cit., p. 258.

(35) J. CAPORASO, « The Three Worlds of Regional Integration Theory », in P. GRAZIANO et M. VINK (éd.), *Europeanization : New Research Agendas*, op. cit., p. 27.

(36) T. BÖRZEL « Pace-Setting, Foot-Dragging, and Fence-Sitting : Member State Responses to Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 2, 2002, pp. 193-214.

public policies » (37). Cette définition présente plusieurs avantages. Premièrement, elle décrit l'eupéanisation comme un processus, et non pas simplement comme un résultat. Nous y reviendrons. Deuxièmement, en soulignant l'importance des règles formelles et informelles, des paradigmes de politiques publiques, des croyances et des discours, elle met en exergue la dimension cognitive de l'eupéanisation (38). Enfin, troisièmement, elle permet de penser les différents niveaux, acteurs et instruments du changement. Les relations entre intégration européenne et eupéanisation des politiques, des institutions et des acteurs ne sont plus unidirectionnelles mais dialectiques. Il s'agit de passer d'un modèle de causalité séquentielle à un modèle de causalité imbriquée (39). L'eupéanisation n'est plus pensée comme un processus linéaire mais circulaire. Elle suppose qu'à tout moment le niveau national et le niveau européen interagissent et influencent les différentes dimensions de la politique nationale.

D'un point de vue méthodologique, cette circularité se traduit par une difficulté croissante dans l'élaboration des protocoles de recherche. Elle donnera d'ailleurs naissance à un agenda scientifique évacuant dans une large mesure la question de la causalité au profit d'une sociologie politique de l'eupéanisation centrée sur les acteurs, approche développée notamment par Bruno Palier et Yves Surel (40).

Quelles que soient les différences qui séparent les multiples définitions de l'eupéanisation, toutes se rejoignent au minimum sur un point : pour la grande majorité des auteurs, l'eupéanisation renvoie à l'ensemble des changements observés au niveau national qui peuvent être reliés au processus d'intégration européenne. À cet égard, la définition de l'eupéanisation proposée par Palier et Surel se révèle tout aussi concise que fédératrice. Pour ces deux auteurs, l'eupéanisation est, en effet, « l'ensemble des processus d'ajustements institutionnels stratégiques et normatifs induits par la construction européenne » (41). Soulignons cependant qu'en dépit d'une apparente simplicité, cette dernière définition rompt avec une perspective exclusivement *top-down*. Elle ne postule pas que le niveau national est le seul à connaître un processus d'adaptation. Bien au contraire, elle intègre implicitement les effets de *feed-back* par lesquels les changements au niveau

(37) Cl. Radaelli, « The Europeanization of Public Policy », in K. Featherstone et Cl. Radaelli (éd.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 30.

(38) Br. Palier et Y. Surel (dir.), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, op. cit., pp. 36-39.

(39) Voy. S. Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op. cit., pp. 259-263.

(40) Voy. Br. Palier et Y. Surel, *ibid.* ; voy. aussi la contribution de Gaëlle Hubert.

(41) Br. Palier et Y. Surel, *ibid.*, p. 39.

domestique peuvent à leur tour provoquer une adaptation à l'échelle européenne.

Si l'on s'en tient au consensus minimal qui vient d'être identifié, c'est-à-dire si l'on accepte de définir l'eupéanisation *a minima* comme étant un ensemble de processus d'ajustements permanents à l'intégration européenne, un agenda de recherche dans le domaine de l'eupéanisation doit prendre à bras le corps deux questions centrales. Premièrement, quels sont les domaines dans lesquels se manifeste l'eupéanisation et dans quelle mesure ces domaines sont-ils affectés par ces processus ? Deuxièmement, quels sont les « mécanismes » de l'eupéanisation, autrement dit, comment la pression européenne est-elle transmise vers les États membres ? Ces deux interrogations structurent la suite de notre réflexion.

3. — DOMAINES ET EFFETS DE L'EUROPÉANISATION

La première question, celle des domaines et de l'ampleur des effets de l'eupéanisation, est *a priori* la plus simple. L'entière du champ politique est susceptible d'être eupéanisé à des degrés divers. Cette affirmation recoupe largement la tripartition familière pour les politologues distinguant *policies*, *politics* et *polity* (42). Loin d'être purement formelle, cette tripartition est un outil analytique important. Elle permet de tester les phénomènes d'eupéanisation par le biais de la comparaison. La question est de savoir si le phénomène se produit avec la même ampleur et sur la base des mêmes mécanismes dans les différents domaines du politique. À ce titre, des différences notables peuvent être mises en évidence, certains secteurs étant plus susceptibles que d'autres de connaître les effets de l'eupéanisation.

Les *policies*, ou politiques publiques, désignent tout d'abord « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire » (43). L'impact de l'intégration européenne sur ces politiques a incontestablement constitué l'objet central d'une majorité des recherches s'inscrivant dans une perspective de l'eupéanisation (44).

(42) Sur cette tripartition, voy., par exemple, J. LECA, « L'état entre *politics*, *policies* et *polity* ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, n° 1, 2012, pp. 59-82.

(43) J.-Cl. THOENIG, « Les politiques publiques », in L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, p. 420.

(44) T. BORZEL et Th. RISSE, « Conceptualizing the Domestic Impact of Europe », in K. FEATHERSTONE et Cl. RADAELLI (éd.), *The Politics of Europeanization*, op. cit., p. 60 ; R. LADRECH, *Europeanization and National Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010, pp. 23-31.

Si ces travaux relatifs aux politiques publiques souffrent souvent d'une absence de montée en généralité – remontée devenue souhaitable dans le champ des études sur l'eupéanisation parvenu à maturité –, ils offrent néanmoins une constellation de cas d'études qui permettent de tirer plusieurs enseignements généraux (45).

Premièrement, l'adaptation concerne tout aussi bien les acteurs, les instruments et les ressources que les cadres cognitifs – référentiels et narratifs – ou encore les styles et les manières de faire les politiques publiques. Ces derniers éléments semblent toutefois moins touchés par l'eupéanisation que les premiers. En d'autres termes, si le contenu de bon nombre de politiques publiques a changé, à des degrés divers, sous l'effet de l'intégration européenne, les cadres administratifs et les paradigmes de politiques publiques se révèlent plus résistants au changement.

Deuxièmement, l'eupéanisation semble avoir un impact dans tous les domaines de politiques publiques. Même si l'on tient compte des avertissements de Brouard, Costa et König qui ont récemment qualifié de « mythe Delors » (46) l'idée, largement répandue, selon laquelle 80 % de l'activité législative nationale était d'une manière ou d'une autre « contrainte » par l'intégration européenne, il n'en reste pas moins que l'orientation et l'instrumentation des politiques publiques nationales sont fortement influencées par les activités communautaires. Cette influence touche tout particulièrement les secteurs liés à la réalisation du marché intérieur, mais elle est également perçue dans des domaines où l'Union européenne ne joue qu'un rôle secondaire par rapport aux États membres, comme en matière de politique de sécurité et de défense (47) ou de justice et d'affaires intérieures (48).

(45) T. BÖRZEL et Th. RISSE, « Europeanization : The Domestic Impact of EU Politics », *op. cit.*, pp. 486-487.

(46) S. BROUARD, O. COSTA et Th. KÖNIG, « Delors' Myth : The Scope and Impact of the Europeanization of Law Production », in S. BROUARD, O. COSTA et Th. KÖNIG (éd.), *The Europeanization of Domestic Legislatures, The Empirical Implications of the Delors' Myth in Nine Countries*, New York, Springer, 2012, p. 2.

(47) Voy. M. E. SMITH, « Conforming to Europe : The Domestic Impact of EU Foreign Policy Co-operation », *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 4, octobre 2000, pp. 613-631 ; B. TONRA, « Constructing the CFSP : The Utility of a Cognitive Approach », *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, n° 4, 2003, pp. 731-756 ; B. HIRONDELLE, « Europeanization Without the European Union ? : French Military Reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, vol. 10, n° 2, 2003, pp. 208-226 ; R. WONG, « The Europeanization of Foreign Policy », in Chr. HILL et M. SMITH (éd.), *International Relations and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

(48) Voy. notamment les contributions consacrées à l'eupéanisation des frontières dans cet ouvrage, ou encore le numéro de la revue *Politique européenne* paru en 2010. V. GUIRAUDON (dir.), « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration », *Politique européenne*, n° 31, 2010/2, pp. 7-32.

Enfin, troisièmement, l'eupéanisation ne doit pas être confondue avec la simple transposition des règles communautaires dans les ordres juridiques nationaux. Les deux processus sont certes liés mais ils ne se recoupent pas parfaitement (49). La transposition peut être facilement mesurée à l'aune du degré de conformité des normes nationales aux normes communautaires. L'eupéanisation renvoie, pour sa part, à des adaptations formelles mais aussi informelles. Elle concerne la transposition de normes, mais aussi, éventuellement, une évolution des paradigmes de politiques publiques, des phénomènes de socialisation, etc. Surtout, l'eupéanisation n'est pas nécessairement un processus de convergence ou d'harmonisation. Il importe en effet de ne pas confondre le processus, l'eupéanisation, et ses effets, la convergence ou la non-convergence des politiques publiques. Soumis à une pression européenne identique, tous les États membres n'optent pas forcément pour les mêmes solutions de politiques publiques. Les études de cas montrent que l'eupéanisation peut même être une source de divergence dans certains cas (50).

Le deuxième domaine soumis à l'influence de l'eupéanisation concerne la *polity*. Ce terme, qui n'a pas d'équivalent dans la langue française, désigne l'ensemble des structures institutionnelles et organisationnelles d'un État, mais aussi « l'assertion symbolique d'une identité collective englobante » (51). Ici encore, les changements observés peuvent comprendre des dimensions formelles comme par exemple des révisions de constitutions nationales engagées par souci de conformité avec les prescrits des traités européens ou des réformes des règles de gouvernance au niveau domestique. Ils comprennent aussi des dimensions informelles telles que des modifications *de fait* dans l'équilibre des pouvoirs, une évolution des traditions politiques nationales ou encore une inflexion des pratiques administratives.

Tout comme dans le cas des *policies*, un nombre important d'études se sont intéressées à ces différentes problématiques. Certaines se sont penchées sur les effets de l'eupéanisation sur les systèmes d'intermédiation des intérêts (52), sur les bureaucraties et structures

(49) R. LADRECH, *op. cit.*, p. 30.

(50) Voy., par exemple, A. HÉRITIER, *et al.*, *Differential Europe : The European Union Impact on National Policymaking*, *op. cit.* et K. DYSON, « EMU as Europeanization : Convergence, Diversity and Contingency », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n° 4, 2000, pp. 645-666.

(51) J. LECA, « L'état entre *politics*, *policies* et *polity* ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *op. cit.*, p. 63.

(52) A. WARLEIGH, « "Europeanizing" Civil Society : NGOs as Agents of Political Socialization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, n° 4, 2001, pp. 619-639.

administratives nationales (53), sur les relations entre niveaux de pouvoirs (54), sur les structures de régulation (55) et de gouvernance macro-économique (56) ou encore sur les structures judiciaires (57). D'autres contributions ont, quant à elles, questionné les effets plus globaux de l'eupéanisation sur les régimes politiques des États membres et sur les mutations de la démocratie (58). En ce domaine, les deux enseignements majeurs des études précitées semblent être que l'intégration européenne tend à favoriser le pouvoir exécutif au détriment des assemblées parlementaires (59), d'une part, et que, d'autre part, elle favorise une gouvernance « pluraliste », marquée par une plus grande dispersion du pouvoir au niveau national (60).

Enfin, les *politics* sont le dernier domaine où s'exerce l'eupéanisation. Le terme désigne ce qui se passe au sein de l'État, dans « ses hauteurs gouvernementales, administratives et parlementaires » (61). Il s'agit concrètement des jeux politiques et électoraux. Les *politics* concernent donc les positions sociales des élites, leur mode de recrutement et de reproduction. Ils renvoient également à la formulation des enjeux par les acteurs, à leur politisation et à leur stabilisation sous la forme de clivages partisans et sociaux.

Étudier l'eupéanisation sous l'angle des *politics* suppose donc que l'on s'intéresse à la vie des partis politiques, à leurs programmes, à leurs interactions ou encore au rôle des groupes d'intérêt, à leur

(53) A. HÉRITIER, « Differential Europe : National Administrative Responses to Community Policy », in M. G. COWLES, J. CAPORASO et Th. RISSE (éd.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, op. cit., pp. 44-59.

(54) J. BEYERS et P. BURSSENS, « The European Rescue of the Federal State : How Europeanisation Shapes the Belgian State », *West European Politics*, vol. 29, n° 5, 2003, pp. 1057-1078.

(55) M. THATCHER et D. COEN, « Reshaping European Regulatory Space : An Evolutionary Analysis », *West European Politics*, vol. 31, n° 4, 2008, pp. 806-836.

(56) K. DYSON, « Europeanization, Whitehall Culture and the Treasury as Institutional Veto Player : A Constructivist Approach to Economic and Monetary Union », *Public Administration*, vol. 78, n° 4, 2000, pp. 897-914 ou, sur le même thème, S. BULMER et M. BURCH, *The Europeanisation of Whitehall : UK Central Government and the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

(57) L. CONANT, « Europeanization and the Courts : Variable Patterns of Adaptation Among National Judiciaries », in M. G. COWLES, J. CAPORASO et Th. RISSE (éd.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, op. cit., p. 44-59.

(58) Voy., par exemple, P. MAIR, « Popular Democracy and the European Union Polity », *European Governance Papers (EUROGOV)*, n° C-05-03, 2005.

(59) K. H. GOETZ, « European Integration and National Executives : A Cause in Search of an Effect », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 211-231 ; T. RAUNIO et S. HIX, « Backbenchers Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 142-168 et R. LADRECH, 2010, op. cit.

(60) V. SCHMIDT, « Europeanization of National Democracies : The Differential Impact on Simple and Compound politics », *Politique européenne*, n° 13, 2004/2, pp. 115-142.

(61) J. LECA, « L'état entre *politics*, *policies* et *polity* ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », op. cit., p. 61.

structure et à leurs répertoires d'actions (62). Il s'agit d'identifier les évolutions des styles politiques nationaux, des dynamiques conflictuelles, des systèmes de valeurs, des schémas cognitifs ou encore des éléments programmatiques qui peuvent être reliés à la construction européenne (63). À cet égard, la littérature met souvent en évidence les effets limités de l'eupéanisation sur les systèmes de partis ou sur la structuration des clivages politiques (64). L'eupéanisation est, en outre, perçue par certains comme un facteur de dépolitisation (65). Comme l'écrit Vivien Schmidt, en l'absence d'une démocratie supranationale aboutie, le processus décisionnel européen tendrait à priver les acteurs politiques nationaux d'une réelle capacité d'action. Il donnerait naissance à des politiques publiques sans politique (« policies without politics ») se construisant au détriment des démocraties nationales en partie vidées de leur substance. Ces dernières deviendraient des sphères politiques sans politique publique (« politics without policy ») (66).

Concernant non plus les domaines mais les effets, il convient de souligner que les effets des processus d'eupéanisation peuvent être situés sur un axe allant de l'absence totale d'effets à une modification radicale des pratiques et politiques nationales. Plusieurs auteurs se sont par conséquent attachés à proposer une typologie des effets (67). À cet égard, les travaux de Claudio Radaelli apparaissent une fois encore structurants en ce qu'ils ont offert une synthèse des réflexions existantes – synthèse régulièrement reprise ou amendée. Radaelli distingue quatre changements possibles des politiques nationales sous la pression de l'intégration européenne. Ces quatre cas de figure tiennent compte à la fois de l'ampleur du changement, mais aussi de son orientation (68).

(62) Voy., par exemple, S. TARROW, « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movement Perspective », *West European Politics*, vol. 18, n° 2, 1995, pp. 223-251 et J. J. ANDERSON, « Europeanization and Transformation of the Democratic Polity, 1945-1990 », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 5, 2002, pp. 793-822.

(63) Pour une synthèse récente, voy. M. PETITHOMME (dir.), *L'eupéanisation de la compétition politique nationale. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2011.

(64) P. MAIR, « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 27-51 ; R. LADRECH, « Europeanization and Political Parties Towards a Framework for Analysis », *Party Politics*, vol. 8, n° 4, 2001, pp. 389-403.

(65) P. MAIR, « Popular Democracy and the European Union Polity », *op. cit.*

(66) V. SCHMIDT, « L'Union européenne crée-t-elle ou détruit-elle la démocratie ? », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, pp. 517-528.

(67) Voy., par exemple, K. H. GOETZ et S. HIX, « Introduction : European Integration and National Political Systems », *op. cit.*, pp. 1-26 ou T. BÖRZEL et Th. RISSE, « When Europe Hits Home : Europeanisation and Domestic Change », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 4, n° 15, 2000, 24 p.

(68) CL. RADAELLI, « The Europeanization of Public Policy », *op. cit.*, pp. 37-38.

L'*inertie* est un premier cas de figure. Dans cette configuration, l'intégration ne produit aucun effet *top-down* sur un État membre. Il y a donc absence de changement, du moins dans un premier temps. Cette situation peut se présenter lorsque la norme ou la pratique promue au niveau européen apparaît trop dissemblable ou trop éloignée de la norme ou de la pratique nationale. Concrètement, l'inertie peut prendre la forme d'un retard important pris dans la transposition d'une directive européenne. À long terme, cette situation apparaît toutefois difficilement tenable en raison tant de son coût politique que de son coût économique. Elle sera, par conséquent, souvent suivie d'une phase de crise, elle-même suivie d'un changement important et brutal.

L'*absorption* décrit ensuite une situation dans laquelle l'européanisation produit une forme modérée d'adaptation au niveau national. Les structures des États membres, de même que leurs grandes orientations en termes de politiques publiques, ne subissent aucun changement majeur. L'européanisation produit certes du changement, mais le « cœur » des politiques nationales reste intact, tandis que leurs dimensions plus accessoires connaissent une évolution relevant d'un simple « accommodement ». Le niveau national reçoit la contrainte européenne, la digère et la traduit avec un coût minimal dans son ordre juridique et politique.

La *transformation*, troisième cas de figure, suppose, quant à elle, une révolution des pratiques et orientations politiques dans la sphère nationale. Le modèle européen apparaît ici structurellement différent de celui qui préexiste au niveau domestique. En conséquence, le respect des prescrits communautaires s'accompagne d'une révision en profondeur des comportements, des orientations de politiques publiques, voire des schémas cognitifs jusqu'alors en vigueur au sein d'un État membre donné.

Enfin, un dernier cas de figure, plus rare, correspond au *retrait*. L'intégration européenne joue ici un rôle paradoxal de vecteur de « déseuropéanisation ». Loin de représenter une situation purement théorique, le retrait peut être la conséquence d'une pression européenne jugée intolérable politiquement ou de l'impossibilité pour un État d'assumer les obligations découlant de ses engagements européens. À cet égard, le débat relatif à la sortie de la Grèce de la zone euro a constitué un exemple archétypal d'une possible situation de retrait. Ce retrait peut toutefois prendre des dimensions moins dramatiques. La politique européenne de libéralisation du secteur du transport routier a ainsi provoqué, en France, une évolution des rapports

de force politiques nationaux, marquée par le succès des partisans de la re-régulation d'un secteur en réalité déjà largement libéralisé dans les années 1970 et 1980 (69).

4. – LES MÉCANISMES DE L'EUROPÉANISATION

Les mécanismes de l'eupéanisation, c'est-à-dire les mécanismes par lesquels l'influence européenne produit du changement au niveau domestique, ont été étudiés selon deux angles d'approche distincts. Le premier, inspiré du néo-institutionnalisme, considère l'eupéanisation comme un résultat (*outcome*). Le second, s'inspirant de prémices sociologiques, l'envisage plutôt comme un processus (*process*). Dans le premier cas, on s'intéressera à l'Europe comme source d'une pression à l'adaptation et on s'attachera à étudier les dynamiques institutionnelles à l'œuvre ; dans le second cas, on étudiera plutôt les usages de l'Europe en examinant les relations entre les acteurs sociaux.

4.1. – *L'eupéanisation comme résultat*

Pour les auteurs s'inscrivant dans cette première perspective, l'eupéanisation est pensée comme un *outcome* qu'il convient d'évaluer – voire de mesurer – et d'expliquer. Cette approche, longtemps dominante, a été théorisée par Risse, Cowles et Caporaso sous la forme d'un modèle à trois étapes (70). Une première étape correspond à l'étude de l'intégration européenne. Cette étape doit permettre de décrire l'ensemble des activités politiques et juridiques à l'origine de normes européennes au sens le plus large : procédures législatives, activité régulatoire de la Commission, débats au Parlement européen, jugement de la Cour européenne de justice, etc. Elle vise à identifier la norme susceptible de produire de l'eupéanisation, sa nature et son contenu. Il s'agit également d'identifier les conditions dans lesquelles cette norme a été produite. Ces conditions sont, en effet, essentielles pour comprendre comment la norme est mise en œuvre au niveau national. Pour Tanja Börzel, « [...] national executives strive to minimize the costs which the implementation of European norms and rules may impose on their

(69) Chr. KNILL et D. LEHMKUHL, « The National Impact of European Union Regulatory Policy : Three Europeanization Mechanisms », *European Journal of Political Research*, n° 41, 2002, pp. 255-280.

(70) Th. RISSE, M. G. COWLES et J. CAPORASO, « Europeanization and Domestic Change : Introduction », in M. G. COWLES, J. CAPORASO et Th. RISSE (éd.), *Europe. Europeanization and Domestic Change*, *op. cit.*, pp. 6-12.

home constituencies. Therefore, they have a general incentive to upload their domestic policies to the European level. The better the fit between European and domestic policies, the lower the implementation costs at the national level » (71).

Dans ce contexte, Börzel identifie trois types de stratégies : le *pace-setting* qui consiste à pousser au niveau communautaire des choix de politiques publiques conformes aux préférences nationales, ce qui réduit *in fine* le coût éventuel de la transposition d'une norme européenne au niveau domestique ; le *foot-dragging* consistant, à l'inverse, à bloquer ou retarder l'adoption d'une norme dont l'application serait coûteuse pour un État membre ; enfin, le *fence-sitting* qui correspond à la position intermédiaire d'observateur qui ne viserait ni à bloquer une décision, ni à la favoriser, mais plutôt à tenter de l'orienter de manière à maximiser l'intérêt de l'État concerné.

La seconde étape correspond à l'exercice d'une pression à l'adaptation (*adaptational pressure*) par l'« Europe » sur les États membres. C'est ici qu'intervient la thèse relativement polémique (72) du *goodness of fit*. Cette thèse postule que l'ampleur du décalage (*misfit*) existant entre le prescrit européen et la situation prévalant au niveau national au moment de l'adoption de la norme européenne sera à l'origine d'une pression adaptative plus ou moins forte pesant sur les États membres (73). En d'autres termes, plus le décalage entre les politiques européennes et les politiques nationales est grand, plus la pression à l'adaptation est forte. Inversement, plus la compatibilité (*fit*) est grande entre les normes, les structures ou les institutions nationales et celles prescrites au niveau européen, plus la pression à l'adaptation sera faible.

La pression à l'adaptation ne suffit toutefois pas à expliquer à elle seule le changement au niveau domestique. Elle est une condition nécessaire, mais non suffisante de l'eupéanisation (74). Il se peut que certains acteurs, puissants au niveau national, bloquent la mise en œuvre des dispositions européennes ou, à l'inverse, que l'État n'ait pas les ressources administratives ou la légitimité suffisantes pour faire appliquer la norme communautaire. Une situation de *misfit* ne

(71) T. BÖRZEL, « Pace-Setting, Foot-Dragging, and Fence-Sitting : Member State Responses to Europeanization », *op. cit.*, pp. 193-214.

(72) T. BÖRZEL et Th. RISSE, « Europeanization : The Domestic Impact of EU Politics », *op. cit.*, p. 490-492.

(73) Th. RISSE, M. G. COWLES et J. CAPORASO, *ibid.*, p. 7. Notons que la notion de *misfit* avait déjà été développée par Duina quelques années auparavant. Voy. FR. DUINA, « Explaining Legal Implementation in the European Union », *International Journal of the Sociology of Law*, vol. 25, n° 2, 1997, pp. 155-180.

(74) J. CAPORASO, « The Three Worlds of Regional Integration Theory », *op. cit.*, p. 29.

donne en effet pas toujours naissance à une pression adaptative forte et, partant, à un changement domestique. Le changement ne s'opère que dans la mesure où la pression à l'adaptation est effectivement transmise et reçue dans l'ordre national par l'entremise de facteurs intermédiaires.

Les facteurs intermédiaires et leur étude constituent la troisième étape du modèle de Risse, Cowles et Caporaso. Trois types de facteurs sont ici envisagés. Premièrement, les facteurs intermédiaires peuvent prendre la forme de points de *veto* déjà identifiés par George Tsebelis (75). Ces points de *veto* entravent la transposition d'une norme. Concrètement, plus le pouvoir est dispersé au sein d'un État membre, plus le nombre d'acteurs impliqués dans le processus de décision politique est élevé, plus il sera compliqué de forger les consensus nécessaires à la mise en œuvre rapide et fidèle des politiques communautaires. À cet égard, les structures fédérales posent de nombreux pièges institutionnels susceptibles d'interférer dans les processus d'eupéanisation. Deuxièmement, des institutions médiatrices peuvent, au contraire, jouer le rôle de courroies de transmission des normes communautaires. Ces institutions, qui peuvent être des associations, des agences ou encore des structures administratives, fournissent alors aux acteurs des ressources matérielles et cognitives leur permettant de promouvoir le changement. Enfin, troisièmement, les cultures politiques et organisationnelles constituent un dernier facteur à prendre en considération. Les travaux d'Olivier Treib (76), d'Emmanuelle Causse ou de Gerda Falkner ont mis en évidence l'importance des cultures politico-administratives dans la transmission – plus ou moins bonne – du droit communautaire vers les ordres juridiques nationaux (77).

(75) Voy. G. TSEBELIS, « Decision-Making in Political Systems : Veto Players in Presidentialism, Parliamentarism, Multicameralism and Multipartyism », *British Journal of Political Science*, vol. 25, n° 3, 1995, pp. 289-325.

(76) Voy., par exemple, G. FALKNER, O. TREIB, M. HARTLAPP et S. LEIBER, *Complying with Europe : EU Harmonisation and Soft Law in the Member States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

(77) Causse et Falkner distinguent quatre modèles allant de la culture « légaliste » scandinave favorisant une transposition rapide et efficace du droit européen à la culture « de la lettre morte », italienne ou hongroise, où les institutions et les procédures administratives ne permettent pas une transposition efficace des normes communautaires. Entre ces deux extrêmes, la culture « de politique nationale » faisant primer l'intérêt national sur la norme communautaire et la culture « de négligence » révélant une faible pression politique nationale en faveur de la transposition apparaissent comme des moyens termes. Voy. E. CAUSSE et G. FALKNER, « Les "mondes de conformité" : typologie des États membres dans leur rapport au droit communautaire », *Les Cahiers européens de Sciences Po*, n° 2, Paris, Centre d'études européennes de Sciences Po Paris, 15 p.

Complétant le modèle analytique proposé par les auteurs de *Transforming Europe*, Christoph Knill et Dirk Lehmkuhl considèrent, quant à eux, que les mécanismes d'eupéanisation doivent être différenciés en fonction des domaines faisant l'objet d'une régulation européenne. Ils identifient trois mécanismes différents correspondant à trois types de régulation : la modification des structures d'opportunité, la conformité institutionnelle et l'intégration par le cadrage des attentes et des croyances nationales (78).

Le mécanisme de l'eupéanisation par la *conformité institutionnelle* (*institutional compliance*) correspond au cas de l'*intégration verticale positive*. Dans cette configuration, l'Europe produit un modèle institutionnel positif qu'il revient aux États membres de transposer dans leur sphère domestique. Très prescriptif, ce mécanisme suppose que les États membres adoptent un ensemble de mesures permettant d'atteindre l'objectif fixé. Ce mécanisme se retrouve principalement dans les domaines de la politique environnementale, de la santé et de la sécurité au travail ou encore de la protection des consommateurs. Les politiques de l'Union visent ici explicitement à rediriger ou à remplacer des politiques nationales préexistantes.

La *modification des structures d'opportunité* (*changing domestic opportunity structures*) correspond au cas inverse de l'*intégration verticale négative*. Dans ce second cas de figure, la norme européenne occasionne une modification des structures d'opportunité dans le jeu politique national. En d'autres termes, l'Europe ne propose aucun modèle positif qu'il conviendrait de reproduire au niveau national. La poursuite de l'objectif communautaire se fait de manière plus indirecte. Il s'agit de limiter les options de politiques publiques disponibles au niveau national en imposant l'abolition de certains arrangements administratifs, économiques ou politiques. Ce second mécanisme s'incarne tout spécialement dans la politique de la concurrence et dans la plupart des mesures visant à la réalisation du marché intérieure.

Enfin, un troisième mécanisme d'eupéanisation apparaît plus faible dans ses effets. Il correspond à l'eupéanisation par le *cadrage des attentes et des croyances nationales* (*framing domestic beliefs and expectations*). Correspondant à une forme d'intégration qualifiée d'horizontale, ce dernier mécanisme n'implique ni modèle institutionnel européen contraignant, ni modification des structures d'opportunité. L'action européenne apparaît ici nettement plus indirecte. Elle suppose

(78) Chr. KNILL et D. LEHMKUHL, « The National Impact of European Union Regulatory Policy : Three Europeanization Mechanisms », *op. cit.*, pp. 255-280.

une modification des référentiels (79) de l'action publique, c'est-à-dire une modification, chez les acteurs, des manières de penser et, partant, de mener des politiques publiques. Ce dernier mécanisme s'applique généralement aux domaines marqués par une forte conflictualité des intérêts entre les États membres où l'adoption de dispositions précises et contraignantes ne semble pas envisageable, du moins dans un premier temps. La politique sociale, la politique d'immigration ou la politique des transports en constituent de bons exemples.

4.2. – *L'eupéanisation comme processus*

Une seconde approche consiste à concevoir l'eupéanisation non pas comme un résultat mais comme un processus. Elle se veut nettement plus sociologique que la précédente. Pour Sophie Jacquot et Cornelia Woll, les approches inspirées par le néo-institutionnalisme sous-estiment en effet la place des acteurs dans les processus d'eupéanisation (80). Les acteurs nationaux n'y seraient pris en considération que sous l'angle de « variables intermédiaires ». Leur rôle se limiterait donc à une capacité de blocage de la traduction des pressions communautaires dans la sphère nationale. En conséquence, aucun changement ne pourrait être initié par un acteur national, en particulier en l'absence de situation de *misfit*. De même, Jacquot et Woll estiment que la qualification des motifs d'action est trop peu étudiée par les tenants des approches néo-institutionnalistes. S'éloignant du paradigme du *goodness of fit*, elles estiment quant à elles que les acteurs peuvent « choisir » et « apprendre » en dehors de toute pression institutionnelle. Mieux encore, elles considèrent que l'analyse des phénomènes d'eupéanisation doit précisément débiter par un examen des déterminants des actions individuelles. Ce sont ces déterminants qui permettent, *in fine*, d'évaluer les dynamiques de changement (81). Or, ils reposent nécessairement sur une certaine compréhension, par les acteurs, de l'environnement dans lequel ils évoluent. Les actions individuelles sont par ailleurs réputées autonomes, en tout cas plus que dans la conception *mainstream* de l'eupéanisation.

(79) Sur la notion de référentiel, voy. P. MULLER, « Référentiel », in L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 555-562.

(80) S. JACQUOT et C. WOLL, « Usages et travail politiques : une sociologie compréhensive des usages de l'intégration européenne », in S. JACQUOT et C. WOLL (dir.), *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 5-6.

(81) *Ibid.*, p. 7.

En résumé, l'eupéanisation suppose un travail de traduction sans lequel l'intégration européenne ne peut sortir ses effets au niveau national. Cette traduction s'opère au départ d'une interprétation singulière, propre à chaque acteur, de la pression européenne. La sociologie politique des usages de l'intégration européenne proposée par Jacquot et Woll croise par conséquent deux dimensions considérées comme d'égale importance : le rôle des acteurs, d'une part, et, d'autre part, l'interaction entre le niveau micro de l'acteur et le niveau macro des institutions (82). Dans ce contexte, il convient de retracer, dans un même mouvement, la genèse des préférences des acteurs, en examinant les cadres cognitifs dans lesquels ils fonctionnent, et les stratégies d'actions qui se déploient dans les interactions entre les acteurs.

La notion d'« usage » apparaît à ce stade comme un outil analytique rendant compte du caractère tout à la fois dynamique et dialectique du processus d'intégration. Ces usages « recouvrent des pratiques et des interactions politiques qui s'adaptent et se redéfinissent en se saisissant de l'Europe comme d'un ensemble d'opportunités de nature diverse – institutionnelles, idéologiques, politiques, organisationnelles » (83). Au cours de ce processus, les acteurs effectuent des allers-retours permanents entre les niveaux européens et nationaux. Le modèle proposé est donc celui d'une interaction constante marquée par une « influence réciproque et mutuelle » des différents niveaux (84). Dans cette perspective, l'usage de l'Europe, fût-il stratégique dans un premier temps, entraîne à long terme une adaptation tant normative que cognitive qui, à son tour, affecte le comportement des acteurs et leur positionnement social.

Dans la suite de leur réflexion, Jacquot et Woll offrent une typologie des usages de l'Europe. Cette typologie s'appuie non pas sur les catégories d'acteurs concernés, mais sur la fonctionnalité des usages. Elle distingue trois types d'usages politiques de l'intégration européenne (85).

Les *usages stratégiques*, tout d'abord, sont les plus répandus. Ils décrivent l'utilisation de l'intégration européenne comme ressource pour l'action politique. Il s'agit, pour les acteurs, d'accroître leurs marges de manœuvre, leur accès au jeu politique (national ou communautaire), ou encore d'élargir leur répertoire d'actions. Pensons, par exemple, à l'utilisation des fonds communautaires ou de

(82) *Ibid.*, pp. 8-9.

(83) *Ibid.*, p. 9.

(84) *Ibid.*

(85) *Ibid.*, pp. 17-21.

ressources juridiques ou cognitives par un groupe d'intérêts dans le but de renforcer ses capacités d'action, par exemple en contournant le niveau national pour adresser directement ses revendications au niveau européen.

Les *usages cognitifs* s'inscrivent, quant à eux, dans le cadre des dynamiques d'interprétation et de persuasion entourant les pratiques communautaires. L'usage cognitif concerne donc tout aussi bien la nécessaire compréhension/interprétation des politiques et pratiques européennes par les acteurs que la diffusion par ces mêmes acteurs de concepts visant à convaincre dans les échanges et débats politiques. Des concepts tels que « gouvernance multi-niveaux », « subsidiarité », « économie de la connaissance », « confiance mutuelle », etc. sont ainsi utilisés comme vecteurs de persuasion. Il s'agit ainsi pour les acteurs d'agir sur le cadrage cognitif d'une politique, c'est-à-dire sur la façon dont cette politique est pensée.

Enfin, les *usages de légitimation* visent à augmenter ou à renouveler la légitimation politique. Il s'agit pour l'essentiel de mobiliser, dans les débats nationaux, des figures discursives convoquant un référentiel européen. L'« intérêt européen » ou la « contrainte européenne » apparaissent ainsi comme des narratifs dont les acteurs politiques se saisissent pour appuyer des choix de politiques publiques au niveau national. Ces narratifs, loin d'être uniquement de circonstance, produisent des effets sociaux et politiques et modifient, par leur répétition, les référentiels nationaux.

Ces différents usages répondent eux-mêmes à différentes logiques d'action (86). Il peut s'agir d'une logique d'influence, lorsque l'acteur entend peser sur le processus politique et son *output* ; d'une logique de positionnement lorsqu'un acteur, individuel ou collectif, tente de se positionner ou de renforcer son positionnement dans l'espace politique européen ; ou encore d'une logique de justification lorsqu'il s'agit de justifier une décision politique. Ces logiques ne sont pas pour autant toujours suivies d'effets. Une multitude de facteurs et une multitude d'acteurs jouent dans le jeu politique. Ils ne permettent pas de présager du résultat final du processus d'européanisation qui, en dernière instance, correspond rarement parfaitement aux attentes de l'un ou l'autre acteur.

(86) *Ibid.*, pp. 24-27.

CONCLUSION

Le développement des études sur l'européanisation doit être resitué dans le contexte plus large de ce qu'il convient d'appeler la normalisation des études européennes. En incitant le chercheur à déplacer son regard de l'objet européen lui-même au profit d'un examen approfondi des interactions entre intégration européenne et changement domestique, le thème de l'européanisation a permis la rencontre entre les études européennes, largement dominées par les paradigmes des relations internationales, et des approches de science politique plus traditionnelles, nourries par les théories et méthodes de l'analyse comparée ou de l'analyse des politiques publiques.

Sans doute est-il temps d'achever maintenant la normalisation des recherches sur l'européanisation elles-mêmes. Longtemps accaparées par les débats conceptuels, ces recherches ont, dans un premier temps, suscité des débats internes à la science politique. Ces débats ont parfois bloqué la recherche en aspirant l'énergie des chercheurs vers des arguties théoriques, et ce, au détriment d'un travail de terrain permettant de donner corps à des concepts. Les publications les plus récentes témoignent à cet égard d'une évolution positive. Elles proposent des recherches aux contenus empiriques de plus en plus solides. Surtout, de simples études de cas à l'origine, ces travaux tendent aujourd'hui à proposer des approches comparatives croisant les variables. Elles gagnent ce faisant en robustesse (87).

Pour autant, du chemin reste à parcourir. Si la littérature est désormais très riche au plan empirique, elle manque probablement de réflexivité, d'un regard sur elle-même qui ne serait pas l'occasion d'un nouvel *aggiornamento* théorique mais plutôt d'une mise à plat des acquis, et le point de départ d'une montée en généralité. Que nous disent les études sur l'européanisation, au-delà des cas d'études particuliers, d'enjeux transversaux structurants pour l'intégration européenne ? Que nous disent-elles, par exemple, des mutations des figures du pouvoir ou de la légitimité, interrogations au centre de la recherche en science politique ? Pas grand-chose. Pas *encore*, espérons-le.

Le raffinement théorique et l'accumulation de travaux empiriques ne doivent pas cacher l'état de la réflexion : l'européanisation reste une relative *terra incognita* dont l'exploration passe par une clarification méthodologique bien plus que conceptuelle. En effet, à de rares excep-

(87) M. HAVERLAND, « Methodology », in P. GRAZIANO et M. VINK (éd.), *Europeanization : New Research Agendas*, *op. cit.*, pp. 64-65.

tions près (88), les questionnements méthodologiques ont été largement absents des débats sur l'eupéanisation. Au-delà des discussions confrontant les différentes conceptions de la causalité propres aux tenants des approches *top-down* (causalité linéaire), *bottom-up* (causalité circulaire) et sociologique (causalité imbriquée), la recherche sur l'eupéanisation se doit, à l'avenir, de répondre à la question finalement élémentaire de l'importance et de la spécificité des effets de l'intégration européenne sur les États membres. Comment distinguer les effets de l'Europe des effets d'autres sources de pression, qu'elles soient exogènes (la mondialisation, l'O.M.C., etc.) ou endogènes (la mutation de référentiels nationaux) ? Comment démontrer que le changement observé ne se serait pas produit en l'absence d'une pression européenne ? Comment évaluer la part de l'intégration européenne et des autres facteurs dans l'explication du changement domestique ? Comment « mesurer » l'eupéanisation, du moins pour ceux qui se fixent cet objectif, implicitement ou explicitement ? Voilà autant de chantiers de recherche qui ne manqueront pas de nourrir les futures discussions sur l'eupéanisation, discussions auxquelles le présent ouvrage entend participer à sa manière.

(88) Voy. en particulier M. HAVERLAND, « Does the EU Cause Domestic Developments ? The Problem of Case Selection in Europeanization Research », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 9, n° 2, 2005, 15 p. ; Cl. RADAELLI et Th. EXADAKTYLOS (éd.), *Research Design in European Studies. Establishing Causality in Europeanization*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, J. J., « Europeanization and Transformation of the Democratic Polity, 1945-1990 », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 5, 2002, pp. 793-822.

BAISNÉE, O. et PASQUIER, R. (dir.), *L'Europe telle qu'elle se fait. Européanisation et sociétés politiques nationales*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 2007.

BEYERS, J. et BURSSENS, P., « The European Rescue of the Federal State : How Europeanisation Shapes the Belgian State », *West European Politics*, vol. 29, n° 5, 2003, pp. 1057-1078.

BLAVOUKOS, S. et OIKONOMOU, G., « Is "Europeanization" Still in Academic Fashion ? Empirical Trends in the period 2002-2011 », Paper prepared for the Conference « Comparing and Contrasting "Europeanization" : Concepts and Experiences », Athènes, 14-16 mai 2012.

BÓRZEL, T., « Pace-Setting, Foot-Dragging, and Fence-Sitting : Member State Responses to Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 2, 2002, pp. 193-214.

BÓRZEL, T. et RISSE, Th., « Europeanization : The Domestic Impact of EU Politics », in K. E. JOERGENSEN, M. A. POLLACK et B. ROSAMOND (éd.), *Handbook of European Union Politics*, Londres, Sage, 2007, pp. 483-504.

BÓRZEL, T. et RISSE, Th., « When Europe Hits Home : Europeanisation and Domestic Change », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 4, n° 15, 2000, 24 p.

BOUSSAGUET L., JACQUOT S. et RAVINET P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

BROUARD, S., COSTA, O. et KÖNIG, Th. (éd.), *The Europeanization of Domestic Legislatures, The Empirical Implications of the Delors' Myth in Nine Countries*, New York, Springer, 2012.

BULMER, S. et BURCH, M., *The Europeanisation of Whitehall : UK Central Government and the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

CAUSSE, E. et FALKNER, G., « Les "mondes de conformité" : typologie des États membres dans leur rapport au droit communautaire », *Les Cahiers européens de Sciences Po*, n° 2, Paris, Centre d'études européennes de Sciences Po Paris, 15 p.

CHARBONNEAU, S., *Droit communautaire de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2002.

COWLES, M. G., CAPORASO, J. et RISSE, Th. (éd.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 2001.

DUINA, Fr., « Explaining Legal Implementation in the European Union », *International Journal of the Sociology of Law*, vol. 25, n° 2, 1997, pp. 155-180.

DYSON, K., « EMU as Europeanization : Convergence, Diversity and Contingency », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n° 4, 2000, pp. 645-666.

DYSON, K., « Europeanization, Whitehall Culture and the Treasury as Institutional Veto Player : A Constructivist Approach to Economic and Monetary Union », *Public Administration*, vol. 78, n° 4, 2000.

FALKNER, G., TREIB, O., HARTLAPP, M. et LEIBER, S., *Complying with Europe. EU Harmonisation and Soft Law in the Member States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

FEATHERSTONE, K. et RADAELLI, Cl., *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

GOETZ, K. H. et HIX, S., « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 1-26.

GOETZ, K. H., « European Integration and National Executives : a Cause in Search of an Effect », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 211-231.

GOUREVITCH, P., « The Second Image Reversed : The International Sources of Domestic Politics », *International Organization*, vol. 32, n° 4, 1978, pp. 881-912.

GRAZIANO, P. et VINK, M. (éd.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

GUIRAUDON, V. (dir.), « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration », *Politique européenne*, n° 31, 2010/2, pp. 7-32.

HAAS, E., *The Uniting of Europe. Political, Social and Economical Forces (1950-1957)*, 2^e éd., Stanford, Stanford University Press, 1968.

HASSENTEUFEL, P. et SUREL, Y., « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, n° 1, avril 2000, pp. 8-24.

HAVERLAND, M., « Does the EU Cause Domestic Developments ? The Problem of Case Selection in Europeanization Research », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 9, n° 2, 2005, 15 p.

HÉRITIER, A. et al., *Differential Europe : The European Union Impact on National Policymaking*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2001.

HÉRITIER, A., « The Accommodation of Diversity in European Policy-Making and its Outcomes : Regulatory Policy as a Patchwork », *Journal of European Public Policy*, vol. 3, n° 2, 1996, pp. 149-176.

HÉRITIER, A., KNILL, Chr. et MINGERS, S., *Ringling the Changes in Europe. Regulatory Competition and the Redefinition of the State : Britain, France, Germany*, Berlin-New York, De Gruyter, 1996.

HIRONDELLE, B., « Europeanization without the European Union? : French Military Reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, vol. 10, n° 2, 2003, pp. 208-226.

HOOGHE, L. et MARKS, G., « A Post Functionalist Theory of European Integration : From Permissive Consensus to Constraining Dissensus », *British Journal of Political Science*, vol. 39, n° 1, 2008, pp. 1-23.

HOOGHE, L. et MARKS, G., « Types of Multi-Level Governance », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 5, n° 11, 2001, 32 p.

JACQUOT, S. et WOLL, C. (dir.), *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

JACQUOT, S. et WOLL, C., « Usage of European Integration – Europeanisation from a Sociological Perspective », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 7, n° 12, 2003, 18 p.

JOHN, P., « The Europeanisation of Sub-national Governance », *Urban Studies*, vol. 37, n°s 5-6, mai 2000, pp. 877-894.

KAEDING, M., « Better Regulation in the European Union : Lost in Translation or Full Steam Ahead : The Transposition of EU Transport Directives Across Member States », *European Union Politics*, vol. 9, n° 1, mars 2008, pp. 115-143.

KNILL, Chr. et LEHMKUHL, D., « The National Impact of European Union Regulatory Policy : Three Europeanization Mechanisms », *European Journal of Political Research*, n° 41, 2002, pp. 255-280.

KOHLER-KOCH, B. et RITTBERGER, B., « The “Governance Turn” in EU Studies », *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, Annual Review, 2006, pp. 27-49.

KOHLER-KOCH, B. et EISING, R. (éd.), *The Transformation of Governance in the European Union*, Londres, Routledge, 1999.

KOHN, H., « The Europeanization of the Orient », *Political Science Quarterly*, vol. 52, n° 2, 1937, pp. 259-270.

KUHN, Th. S., *La structure des révolutions scientifiques*, coll. « Champs », Paris, Flammarion, 2008 [1962].

LACROIX, J. et COMAN, R., *Les résistances à l'Europe. Cultures nationales, idéologies et stratégies d'acteurs*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

LADRECH, R., « Europeanization and Political Parties Towards a Framework for Analysis », *Party Politics*, vol. 8, n° 4, 2001, pp. 389-403.

LADRECH, R., *Europeanization and National Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

LECA, J., « L'état entre *politics*, *policies* et *polity* ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, n° 1, 2012, pp. 59-82.

LINDBERG, L. N., *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963.

MAIR, P., « Popular Democracy and the European Union Polity », *European Governance Papers (EUROGOV)*, n° C-05-03, 2005.

MAIR, P., « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 27-51.

MAJONE, G., *Regulating Europe*, Londres, Routledge, 1996.

MARCH, J. G. et OLSEN, J. P., « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, vol. 78, n° 3, 1984, pp. 734-749.

MARCH, J. G. et OLSEN, J. P., *Rediscovering Institutions*, New York, Free Press, 1989.

MARKS, G., HOOGHE, L. et BLANK, K., « European Integration from the 1980s : State-Centric v. Multi-level Governance », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, pp. 341-378.

PARIS, R., « Human Security : Paradigm Shift or Hot Air ? » *International Security*, vol. 26, n° 2, automne 2001, pp. 87-102.

MÉNY, Y., MULLER P. et QUERMONNE, J.-L. (éd.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995.

MJOSET, L., « The Historical Meanings of Europeanization », *Arena Working Paper 24*, Oslo, University of Oslo, 1997.

MORAVCSIK, A., *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 1998.

OLAFSDOTTIR, H., GUDMUNDSDOTTIR, A. et ASMUNDSSON, G., « The Europeanization of Drinking Habits in Iceland after the Legalization of Beer », *European Addiction Research*, vol. 3, n° 2, 1997, pp. 59-66.

PALIER, Br. et SUREL, Y. et al., *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, coll. « Logiques politiques », Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 13-85 et pp. 29-33.

PETITHOMME, M. (dir.), *L'eupéanisation de la compétition politique nationale. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2011.

RADAELLI, Cl., « Whither Europeanisation ? Concept Stretching and Substantive Change », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 4, n° 8, 2000, 28 p.

RADAELLI, Cl. et EXADAKTYLOS, Th. (éd.), *Research Design in European Studies. Establishing Causality in Europeanization*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

RAUNIO, T. et HIX, S., « Backbenchers Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, 2000, pp. 142-168.

ROSAMOND, B., *Theories of European Integration*, coll. « The European Union Series », Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2000.

SAURUGGER, S., *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

SCHMIDT, V., « Europeanization of National Democracies: The Differential Impact on Simple and Compound Politics », *Politique européenne*, n° 13, 2004/2, pp. 115-142.

SCHMIDT, V., « L'Union européenne crée-t-elle ou détruit-elle la démocratie ? », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, pp. 517-528.

SMITH, M. E., « Conforming to Europe : The Domestic Impact of EU Foreign Policy Co-operation », *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 4, octobre 2000, pp. 613-631.

TAGGART, P. et SZCZERBIAK, A., « Contemporary Euroscepticism in the Systems of the European Union Candidate States of Central and Eastern Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 1, 2004, pp. 1-27.

TARROW, S., « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movement Perspective », *West European Politics*, vol. 18, n° 2, 1995, pp. 223-251.

THATCHER, M. et COEN, D., « Reshaping European Regulatory Space: An Evolutionary Analysis », *West European Politics*, vol. 31, n° 4, 2008, pp. 806-836.

TONRA, B., « Constructing the C.F.S.P. : The Utility of a Cognitive Approach », *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, 2003, n° 4, pp. 731-756.

TSEBELIS, G., « Decision-Making in Political Systems: Veto Players in Presidentialism, Parliamentarism, Multicameralism and Multi-partyism », *British Journal of Political Science*, vol. 25, n° 3, 1995, pp. 289-325.

VERSLUIS, E., « Even Rules, Uneven Practices : Opening the "Black Box" of EU Law in Action », *West European Politics*, vol. 30, n° 1, 2007, pp. 50-67.

WARLEIGH, A., « "Europeanizing" Civil Society : NGOs as Agents of Political Socialization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, n° 4, 2001, pp. 619-639.

WONG, R., « The Europeanization of Foreign Policy », *in* Chr. HILL et M. SMITH (éd.), *International Relations and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.